

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 26 février 2010

**Service instructeur**

Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

N° CP-2010-3-6-4

**Service consulté**

**C251 ET C751  
GERPLAN : MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS**

Résumé : *Dans le cadre du GERPLAN des communautés de communes du Pays de Ribeauvillé et de Mulhouse Alsace Agglomération, le Département est sollicité pour :*

- *l'aménagement d'un sentier d'interprétation à Guémar,*
- *la promotion du réseau des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) Sud Alsace.*

*Il vous est proposé de financer ces demandes pour un montant total de 9.822 €.*

GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

**Aménagement d'un sentier d'interprétation à Guémar**

La Commune de Guémar a souhaité s'engager dans l'aménagement d'un sentier de découverte suite à l'étude intercommunale réalisée par la maison de la Nature de Muttersholtz. Ce projet a pour but de mettre en valeur l'identité communale à travers la thématique d'un village du Ried du XVI<sup>ème</sup> siècle à nos jours.

Cette action figure dans le programme prévisionnel du GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, présenté et validé en commission thématique de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie le 11 mai 2009.

Le montant éligible de cette réalisation étant de 22.783 €, l'aide départementale serait de 9.113 € (taux d'aide de 40% d'un plafond subventionnable de 45.600 €/HT), qui seront prélevés au 204/20414/74/C251.

GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération

**Promotion du réseau des AMAP Sud Alsace**

L'association TeRreS – Réseau des AMAP Sud Alsace sollicite le soutien financier du Département pour la promotion du réseau des AMAP qu'elle a créée dans la grande région mulhousienne. Elle prévoit à ce titre :

- la publication d'un journal « la feuille d'AMAP »
- la création d'une plaquette commune à toutes les AMAP
- la réalisation d'une charte des AMAP pour son réseau.

Cette action figure dans le programme prévisionnel du GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération, présenté et validé en commission thématique de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie le 11 mai 2009.

Le montant éligible de cette action étant de 1.418 €, l'aide départementale serait de 709 € (taux d'aide de 50%), qui seront prélevés au 65/6574/F738/C751.

~~~~~

Au regard de ces éléments, je vous propose de prendre en compte, dans le cadre de la démarche GERPLAN :

- l'aménagement d'un sentier d'interprétation au bénéfice de la Commune de Guémar pour un montant de 9.113 € (montant éligible de 22.783 €, taux d'intervention de 40% d'un plafond subventionnable de 45.600€ HT pour la réalisation d'un sentier de découverte), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,
- la promotion du réseau des AMAP au bénéfice de l'association TeRreS – Réseau des AMAP Sud Alsace pour un montant de 709 € (montant éligible de 1.418 €, taux d'intervention de 50%), les crédits nécessaires étant imputés au 65/6574/F738/C751.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 26 FÉVRIER 2010

**Actions GERPLAN (F)  
PROGRAMME 2009**

| N° Opération | Maître d'ouvrage<br>Libellé de l'opération                                  | Montant<br>forfaitaire |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| GPL03779     | <b>ASSOCIATION TERRES - KINGERSHEIM</b><br>Promotion des AMAP du Sud Alsace | 709,00                 |
| Total        |                                                                             | 709,00                 |

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 26 FÉVRIER 2010

**Actions GERPLAN (E)  
PROGRAMME 2009**

| N° Opération | Maître d'ouvrage<br>Libellé de l'opération                             | Montant Subventionnable | Taux  | Montant de la<br>subvention |
|--------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------|-----------------------------|
| GPL03783     | <b>GUEMAR</b><br>Aménagement d'un sentier d'interprétation<br>à Guémar | 22 783,00               | 40%   | 9 113,00                    |
|              |                                                                        |                         | Total | 9 113,00                    |